

■ Édito

Michel CADOT,
préfet de la Région
Ile-de-France,
préfet de Paris



- 103 000 places d'hébergement tous les jours, toute l'année

- 5 500 places de renfort hivernal

L'État en Ile-de-France assume pleinement ses responsabilités à l'égard de l'hébergement d'urgence, et la mobilisation des services n'a jamais été aussi forte, entre période hivernale et gestion de la crise des migrants.

Notre mission républicaine est de mettre à l'abri toute personne en détresse médicale, psychique ou sociale.

L'hébergement d'urgence n'est pas seulement un toit, mais aussi un accompagnement social, une prise en compte personnalisée de la situation de chacun pour lui proposer la meilleure solution, une gestion précise des situations individuelles.

Les associations sont nos partenaires et je veux ici leur exprimer ma gratitude.

Répondre aux demandes de l'État, ouvrir des centres d'hébergement, accompagner les personnes hébergées, assurer la qualité du travail social... Elles le font tous les jours avec compétence et détermination.

Que soient également ici remerciées les collectivités locales, qui mettent à notre disposition des lieux temporaires pour que nous puissions continuer à répondre à l'urgence.

Ma reconnaissance s'adresse enfin tout particulièrement aux fonctionnaires de l'État, de la DRIHL et des DDCS, qui mettent en œuvre chaque jour cette politique publique avec cœur et professionnalisme.

Ensemble, nous parviendrons à relever le défi de l'absence de toit et à mettre en place le logement d'abord.

■ L'évènement

Spécial Hiver

L'OFPRUH : Un outil d'observation sociale pour mieux connaître les personnes à la rue



■ Grâce au renforcement des capacités d'hébergement d'urgence, décidées par le Gouvernement, les 115 d'Ile de France parviennent à trouver une solution pour quasiment tous ceux et celles qui les appellent la nuit.

Cependant, il existe des publics invisibles ou peu visibles, qui ne recourent plus au 115 par détresse, désocialisation ou découragement.

Le préfet d'Ile-de-France a souhaité disposer d'une vision globale de ces situations, sur l'ensemble de l'Ile-de-France, dans une démarche constructive avec les partenaires associatifs de l'État et dans un souci scientifique d'observation sociale. C'est pourquoi il a saisi l'OFPRUH, afin de mieux connaître ces publics, améliorer leur

orientation et leur prise en charge, construire des parcours d'insertion adaptés, favoriser la fluidité entre l'hébergement et le logement et répondre au défi du logement d'abord.

Présidé conjointement par la DRIHL et la FAS-IDF, l'OFPRUH réunit également les SIAO franciliens, le Samusocial de Paris et la délégation régionale de la Croix-Rouge Française.

■ Il s'inscrit dans la volonté des partenaires de collecter et rassembler données et informations afin de mieux connaître les publics concernés par l'accueil, l'hébergement et l'insertion, partager cette connaissance, croiser leurs analyses et disposer d'un outil d'aide à la décision.



L'HÉBERGEMENT D'URGENCE EN ILE-DE-FRANCE

Chaque jour, l'État héberge en Ile-de-France plus de 103 000 personnes

Ce chiffre correspond à une augmentation de 10 % en un an, de 28 % en deux ans et de près de 50 % en trois ans.

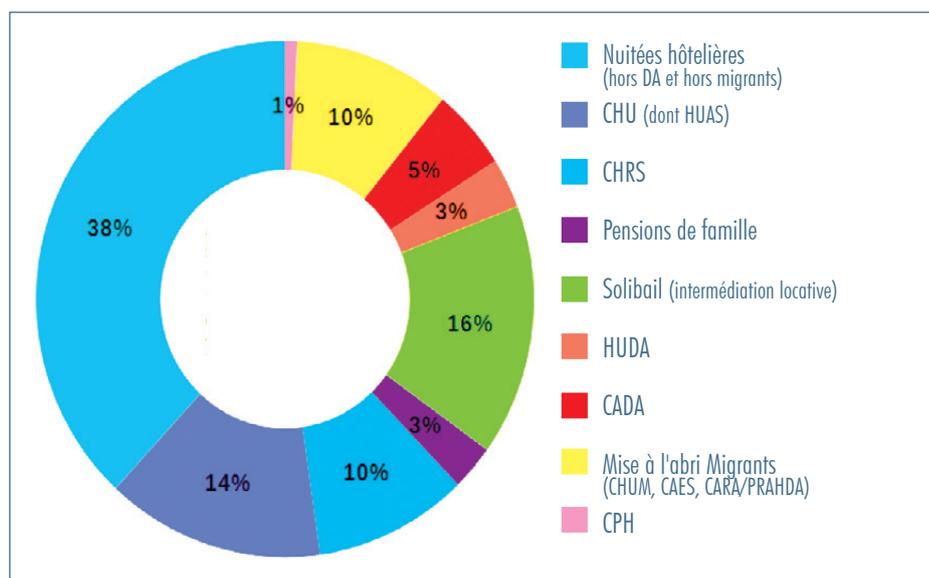
■ L'augmentation très rapide des besoins a conduit ces dernières années à l'ouverture de nouvelles places (création de places d'hébergement alternatives à l'hôtel, pérennisation de places hivernales), captation de logements d'intermédiation locative, création de places en pension de famille, ouverture de près de 10 000 places pour l'accueil de migrants depuis 2015, appels à projets de créations de places de centres provisoires d'hébergement (CPH) et centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)...

■ L'effort de l'État s'accompagne d'un travail visant à restructurer l'offre d'hébergement pour l'adapter au mieux aux besoins des personnes accueillies et pour sortir d'une logique de l'urgence. Ainsi, l'État conduit, via l'ANAH, un programme d'humanisation des centres d'hébergement.

Le budget consacré à l'hébergement généraliste (hors hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés) a en parallèle très fortement augmenté ces dernières années. Depuis 2006, il a plus que triplé, pour atteindre près de 900 M€ en 2017.

■ Ces chiffres traduisent l'engagement de l'État pour développer le parc d'hébergement et pour mieux répondre aux besoins qui s'expriment. Mais ils ne sauraient toutefois minimiser les difficultés rencontrées par les personnes à la rue pour accéder à un hébergement.

Le dispositif d'hébergement et d'insertion en Ile-de-France



L'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET HIVER

■ Au-delà des 103 000 places d'hébergement ouvertes chaque nuit par l'État en Ile-de-France, l'État mobilise chaque année des capacités supplémentaires pour faire face aux situations d'urgence, notamment pendant l'hiver afin d'éviter que des personnes se trouvent sans solution au risque de leurs vies pendant ces périodes.

■ En début d'année 2018, ce sont plus de 5 500 places d'hébergement complémentaires qui sont ouvertes en Ile-de-France dont plus de 1 500 sont dédiées à l'hébergement des familles sur un total de places potentiellement mobilisables qui s'élèvent à 4 600 places. C'est un niveau bien supérieur à celui atteint lors des précédents hivers.

Par ailleurs, un dispositif de haltes de nuit a été déployé à Paris pour faire face aux demandes d'hébergement qui s'expriment tard dans la nuit. Comme chaque hiver, cette mobilisation de places supplémentaire se double d'un renfort des 115, des accueils de jour et des maraudes. L'hiver

est l'occasion d'accueillir des publics qui n'ont pas recours au dispositif d'hébergement le reste de l'année (grands exclus, « sorties de bois »...), et de reconstruire un lien d'accompagnement social avec eux.

■ L'État assure le financement de l'expérimentation de coffre-fort numérique (« Reconnect ») menée par le groupe SOS Solidarités et visant à permettre aux personnes accueillies dans les centres hivernaux de numériser et de sauvegarder leurs documents personnels et administratifs.



LE PLAN GRAND FROID

Le plan grand froid a été déclenché par le préfet d'Ile-de-France le 5 février 2018 dans tous les départements d'Ile-de-France afin de répondre à l'augmentation des demandes d'hébergement lors de la chute des températures.

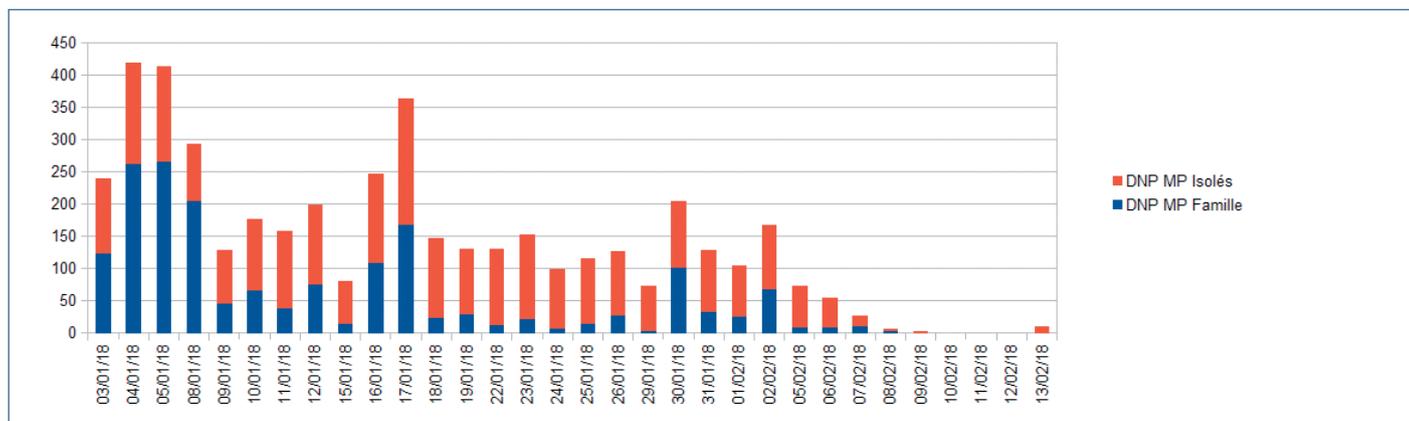
Il se traduit par l'ouverture de places de renfort exceptionnel à Paris et dans tous les départements franciliens et par le renforcement des maraudes et des accueils de jour.

Le 13 février 2018, 3 862 places étaient ouvertes dans le cadre du plan hivernal « classique » (dont 1 648 à Paris) auxquelles s'ajoutaient 1 691 places de renfort exceptionnel ouvertes dans le cadre du plan grand froid (dont 977 à Paris) pour un total de 5 553 places.

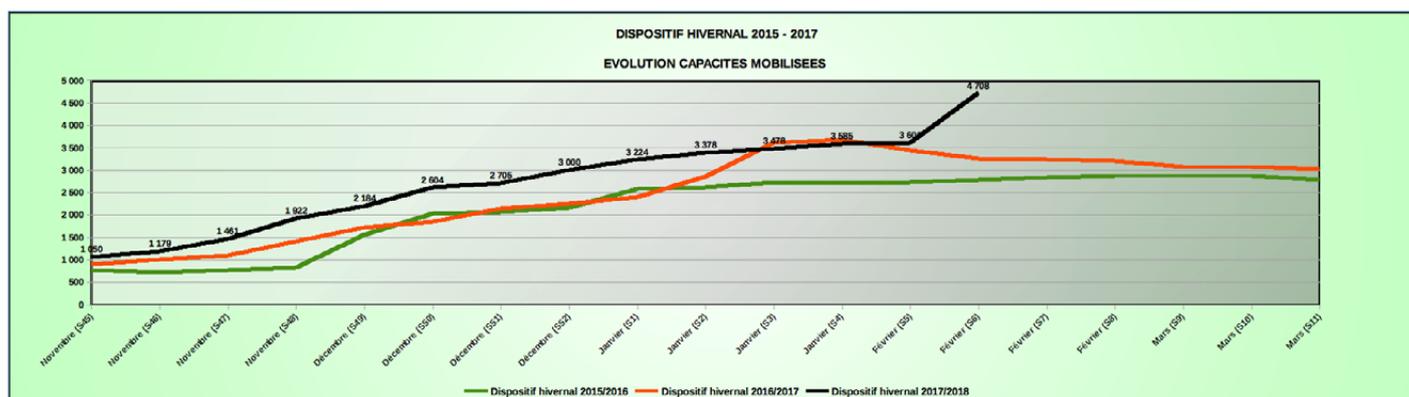
Dans le cadre de la mobilisation hivernale « classique », 400 places supplé-

mentaires, dont 180 à Paris, pourraient être mobilisées jusqu'au 31 mars 2018. Les associations qui gèrent les centres hivernaux seront particulièrement attentives aux personnes vulnérables et/ou souhaitant s'inscrire dans un parcours d'insertion.

Dès maintenant, tous les acteurs sont en alerte pour gérer au mieux la sortie de l'hiver en mobilisant toutes les ressources - logement ou hébergement pérenne - qui permettront l'orientation des personnes accueillies dans le dispositif hivernal.



Date	Nombre de places de renfort hivernal « classique » ouvertes	Nombre de places de renfort hivernal « Grand froid » ouvertes	Total
13 février 2018			
Ile-de-France	3 862	1 691	5 553
dont Paris	1 648	977	2 625



SORTIR DE L'HÉBERGEMENT POUR ACCÉDER AU LOGEMENT

La fluidité vers le logement est un enjeu central dans le dispositif d'hébergement, et l'Ile-de-France s'inscrit pleinement dans les objectifs d'une politique visant au « logement d'abord » plutôt qu'à un recours systématique à un hébergement.

► Le relogement des personnes hébergées

Tous les mois, environ 1 000 personnes sortant d'hébergement sont relogées dans le logement social.

11 714 personnes (4 402 ménages) sont sorties d'un hébergement pour accéder à un logement social en 2017.

Les chiffres de l'hébergement (Hors période hivernale et Plan grand froid)

CHRS (insertion) : 10 300
CHU (urgence, stabilisation) : 14 800
Hôtel : 39 200
Pensions de famille (grands exclus) : 3 000 places
Intermédiation locative (insertion en appartement) : 16 200 places
Dispositif migrants : 10 400
CADA (demandeurs d'asile) : 5 300 places
HUDA (demandeurs d'asile) : 3 200 places
CPH (réfugiés) : 800 places

Soit un total de 103 000 places (estimation fin 2017) 600 hôtels et plus de 5 000 logements.

SOLIBAIL

Des accidents de la vie peuvent conduire certains ménages, en situation administrative régulière, à devoir être hébergés avant de revenir dans un parcours vers le logement.

Développé dans le cadre de la stratégie gouvernementale du « Logement d'abord » le dispositif d'intermédiation locative Solibail leur permet de quitter l'hôtel social pour accéder à un logement adapté et de bénéficier d'un accompagnement social, avant d'accéder à un logement pérenne.

Une association, agréée et financée par l'État, loue un logement à son propriétaire pour y accueillir un ménage sortant d'hôtel.

Le propriétaire peut bénéficier d'une déduction fiscale de 85 % sur le montant des loyers perçus, et peut aussi, le cas échéant, ne pas être soumis à la taxe sur les logements vacants si le logement est demeuré inoccupé plus d'un an.

Il est également éligible aux financements de l'ANAH pour les travaux d'amélioration qu'il sou-

Propriétaires ?

Louez sans souci avec Solibail



Un dispositif d'État solidaire pour l'accès au logement

Une triple sécurité :

- un rendement sûr et attractif
- un suivi professionnel
- une location sécurisée

haite réaliser. Le ménage s'acquitte auprès de l'association d'une redevance et prend en charge le paiement des fluides et de l'assurance locataire.

L'association assure la gestion locative de l'appartement, les réparations locatives et, si besoin est, la remise en état du bien au départ de l'occupant, conformément à l'état des lieux d'entrée et à l'usage normal du logement.

86 % des propriétaires « Solibail » se sont déclarés satisfaits du dispositif lors d'une récente enquête de satisfaction. Pour la commune, Solibail, dont les logements conventionnés entrent dans le décompte prévu par la loi SRU, permet de contribuer à la mixité sociale en favorisant une répartition harmonieuse des logements sur son territoire.

Aujourd'hui, 4 866 logements sont mis en location Solibail en Ile-de-France pour un objectif de 5 700 fin 2018.

En 2017, 1 082 ménages sont sortis d'un logement Solibail dont 91 % ont accédé à un logement pérenne, en ayant occupé un logement Solibail pendant moins de 18 mois pour 34 % d'entre eux.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-MARTIN DELORME
RÉDACTION : CHRISTINE GAUTHIER ET LA MISSION COMMUNICATION DE LA DRIHL,
AVEC LA PARTICIPATION DE ALAIN RÉGNIER, PRÉSIDENT DE SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT
CONCEPTION GRAPHIQUE, ILLUSTRATIONS : PEPITOO.COM
CRÉDITS PHOTO : DRIHL / L.MORITZ - CROIX ROUGE

